

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

## Population et migration

### Age moyen de la population

ID : 244302

Dernière période disponible : 01/01/2018

Niveau d'agrégation : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

Unité : an(s)

Période(s) : 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011

Source(s) : [SPF économie - Statbel](#)

Définition : l'âge moyen de la population de l'entité. Il se calcule en faisant la somme des années vécues par la population divisée par la population totale de l'entité à l'année de référence. Par exemple, une personne âgée de 42 ans l'année de référence 'compte' pour 42 années vécues.

### Population totale

ID : 200300

Dernière période disponible : 01/01/2018

Niveau d'agrégation : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

Unité : habitant(s)

Période(s) : 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011

Source(s) : [SPF économie - Statbel](#)

Définition : Nombre d'habitants dans l'entité.

### Age moyen de la population

ID : 244300

Dernière période disponible : 01/01/2018

Niveau d'agrégation : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

Unité : an(s)

Période(s) : 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011

Source(s) : [Registre national](#), [Cytise \(DEMO-UCL\)](#), [SPF économie - Statbel](#)

Définition : L'indicateur clé choisi pour la structure par âge est l'âge moyen de la population de l'entité. Il se calcule en faisant la somme des années vécues par la population divisée par la population totale de l'entité à la date de référence. Par exemple, une personne âgée de 42 ans révolus à la date de référence 'compte' pour 42,5 années vécues.

### Part des moins de 20 ans

ID : 201100

Dernière période disponible : 01/01/2018

Niveau d'agrégation : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

Unité : %

Période(s) : 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011

Source(s) : [Registre national](#), [SPF économie - Statbel](#)

Définition : Part des moins de 20 ans dans la population totale de l'entité

### Part de 60 ans et plus

ID : 201200

Dernière période disponible : 01/01/2018

Niveau d'agrégation : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

Unité : %

Période(s) : 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011

Source(s) : [Registre national](#), [SPF économie - Statbel](#)

Définition : Plusieurs indicateurs sont calculés : - la part des 60 ans et plus dans la population totale de l'entité - l'indice de dépendance : Il s'agit du rapport entre la population âgée de moins de 20 ans ou de 60 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 20 à 59 ans (dénominateur). Un indice de dépendance en dessous de 100 indique une part plus importante de la population en âge d'activité. - l'indice de vieillissement : L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 60 ans et plus (numérateur) et la population des personnes âgées de moins de 20 ans (dénominateur). Un indice supérieur à 100 indique que la part

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

des plus de 60 ans dans la population est supérieure à celle des moins de 20 ans. - l'indice d'intensité du vieillissement : L'indice d'intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 60 ans et plus (dénominateur). Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 60 ans et plus.

## Part de non-belges

**ID :** 200500

**Dernière période disponible :** 01/01/2018

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011

**Source(s) :** [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** Cet indicateur donne la part de la population de l'entité dont la nationalité actuelle est étrangère. Pour plus d'informations, voir le site de Statbel [Structure de la population par nationalité](#).

## Taux brut de natalité

**ID :** 202700

**Dernière période disponible :** année 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** /1000 habitants

**Période(s) :** année 2017, année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011

**Source(s) :** [Registre national](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** Rapport (exprimé en ‰ habitants) du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1er janvier et de celle au 31 décembre de l'année).

## Taux de croissance

**ID :** 201300

**Dernière période disponible :** année 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** année 2017, année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011

**Source(s) :** [Registre national](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** Différence entre la population du 1er janvier et celle du 31 décembre rapportée la population du 1er janvier de l'année.

## Solde naturel

**ID :** 244500

**Dernière période disponible :** année 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** /1000 habitants

**Période(s) :** année 2017, année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011

**Source(s) :** [Registre national](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** Différence entre les naissances et les décès rapportée à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1er janvier et de celle au 31 décembre de l'année).

## Espérance de vie à la naissance (e0)

**ID :** 200600

**Dernière période disponible :** 2000-2009

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** an(s)

**Période(s) :** 2000-2009, 2005-2009, 2001-2005, 1996-2000, 1991-1995

**Source(s) :** [Registre national](#), [Cytise \(DEMO-UCL\)](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** Nombre moyen d'années qu'un groupe d'individus pourrait s'attendre à vivre à un âge donné s'il encourt les risques de mourir observés à chaque âge au cours de l'année (ou des années) de référence. Le calcul se fait sur plusieurs années afin d'avoir une estimation plus stable. Note: Les espérances de vie de l'entité peuvent être influencées par la présence ou l'absence de maison de repos sur le territoire de l'entité. Bien que le calcul intègre l'ensemble des décès observés sur la période retenue, l'impact de quelques décès sur l'espérance de vie reste plus important dans une entité peu peuplée. Il convient donc d'interpréter avec prudence le classement des

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

entités selon leurs espérances de vie.

## Indice conjoncturel de fécondité (ICF)

ID : 200700

**Dernière période disponible** : 2008-2012

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité** :

**Période(s)** : 2008-2012, 2003-2007, 1998-2002, 1993-1997

**Source(s)** : [Registre national](#), [Cytise \(DEMO-UCL\)](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition** : L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre d'enfants qu'aurait une femme de 15 ans à la fin de sa vie génésique si elle adoptait les taux de fécondité observés à chaque âge durant l'année de référence (ou les années référence). Calcul de l'indicateur : lorsque cela est possible, la fécondité devrait être calculée par le centre DEMO de l'UCL dans le cadre du projet [Cytise](#) à partir de la filiation (c'est-à-dire le rattachement des enfants à leur mère). Nous ne disposons pas de cette information actuellement via le registre national. La fécondité est dès lors estimée annuellement, à partir des données du registre national, en attribuant à chaque nouveau-né sa mère potentielle (= femme en âge de procréer au sein d'un ménage de type 'couple avec enfant', 'cohabitant avec enfant' ou 'monoparental féminin'). Voir la fiche métadonnées des indicateurs 'composition du ménage' pour la définition des différents types. Les données sont ensuite calibrées sur la base des naissances annuelles par entité et de la population moyenne de femmes, selon leur âge moyen. Cette méthode ne prend pas en compte les décès ou les émigrations vers l'étranger des mères entre la naissance et la fin de l'année ni les naissances à l'étranger dans les cas des immigrations intervenues après la naissance. Le calibrage permet néanmoins d'obtenir des résultats cohérents et très proches de ceux provenant des naissances enregistrées à l'état-civil.

## Solde migratoire total

ID : 244501

**Dernière période disponible** : année 2017

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : /1000 habitants

**Période(s)** : année 2017, année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011

**Source(s)** : [Registre national](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition** : Le solde migratoire total est différence entre la population du 1er janvier et celle du 31 décembre moins le solde naturel (naissance moins les décès) rapportée à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1er janvier et de celle au 31 décembre de l'année). Par ailleurs, il est intéressant de distinguer le solde interne (mouvements à l'intérieur de la Belgique) et le solde externe (mouvements de ou vers l'étranger). Note: l'ajustement statistique est pris en compte dans le calcul de l'indicateur global.

## Nombre relatif d'habitants en 2035 (si 2017 = 100 habitants)

ID : 244600

**Dernière période disponible** : 2017-2035

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : habitant(s)

**Période(s)** : 2017-2035, 2015-2035

**Source(s)** : [Registre national](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition** : Les perspectives de population développées ici reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation de ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états, sur la base de l'observation passée. A ces états, s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration. Cette méthodologie a été développée en 2010 et 2011 et mise en application par Michel Poulain, Luc Dal, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson, membres du Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL. L'indicateur est donné en indice 100 par rapport à une année x. Une valeur de 111 se lit comme une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à l'année/la période de référence (indice 100). Symétriquement une valeur de 93 se lit comme une diminution de 7 point de pourcentage par rapport à cette année/période de référence. Un calibrage est effectué au niveau des arrondissements sur les dernières perspectives du Bureau fédéral du Plan.

## Nombre relatif de ménages privés en 2035 (si 2017 = 100 ménages)

ID : 244601

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

**Dernière période disponible :** 2017-2035

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** ménage(s)

**Période(s) :** 2017-2035, 2015-2035

**Source(s) :** [Registre national](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** Les perspectives de ménages développées ici reposent sur la méthode de projection « multi-états ».

Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation de ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états sur la base de l'observation passée. A ces états s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et d'émigration.

Cette méthodologie a été développée en 2010 et 2011 et mise en application par Michel Poulain, Luc Dal, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson, membres du Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'UCL.

L'indicateur est donné en indice 100 par rapport à une année x. Une valeur de 111 se lit comme une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à l'année/la période de référence (indice 100). Symétriquement une valeur de 93 se lit comme une diminution de 7 point de pourcentage par rapport à cette année/période de référence. Un calibrage est effectué au niveau des arrondissements sur les dernières perspectives du Bureau fédéral du Plan.

## Territoire

### Part de superficie artificialisée

**ID :** 215700

**Dernière période disponible :** 01/01/2018

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011, 01/01/2010, 01/01/2009, 01/01/2008, 01/01/2007, 01/01/2006, 01/01/2005, 01/01/2004, 01/01/2003, 01/01/2002

**Source(s) :** [SPF Finances](#)

**Définition :** L'occupation du sol correspond à ce qui recouvre le sol, ce qu'on y trouve : un bois, une culture, une maison, un édifice public. Il s'agit des caractéristiques bio-physiques du sol (Commission européenne, 2000). Elle doit être distinguée de son utilisation qui précise la fonction ou l'usage d'un type d'occupation. Ainsi, une occupation du sol qui serait "pelouse" pourrait correspondre à plusieurs utilisations comme par exemple un jardin résidentiel ou un pâturage. De même, un type d'utilisation du sol peut recouvrir plusieurs catégories biophysiques : une zone résidentielle se compose de pelouses, bâtiments, surfaces imperméabilisées... Ce groupe d'indicateurs concerne l'utilisation du sol construits telle que reprise dans les données cadastrales du SPF Finances : - Part de superficie artificialisée et indicateurs secondaires (16 catégories d'utilisation du sol) - Superficie résidentielle par habitant Une note décrit plus spécifiquement les données de base et leur apport pour caractériser l'utilisation du sol en Wallonie : à télécharger [ici](#)

### Part de la superficie affectée à des zones d'habitat

**ID :** 216300

**Dernière période disponible :** 01/01/2014

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012

**Source(s) :** [SPW - DGO4 \(DAU\)](#)

**Définition :** En Wallonie, les plans de secteur définissent principalement, par zones, les affectations auxquelles le sol doit être réservé. Le territoire wallon se trouve ainsi entièrement découpé en zones d'habitat, d'activités économiques, de services publics et d'équipements communautaires, zones agricoles, zones forestières, etc. Les activités et implantations qui peuvent être autorisées dans chaque zone sont précisées dans les articles 26 à 39 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE). La part de la superficie de l'entité affectée à l'habitat (habitat et habitat à caractère rural) au plan de secteur a été sélectionnée comme indicateur clé.

### Taux d'offre foncière potentielle en zones d'habitat au plan de secteur

**ID :** 216500

**Dernière période disponible :** 01/01/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

**Unité :** %

**Période(s) :** 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012

**Source(s) :** [SPF Finances](#), [SPW - DGO4 \(DAU\)](#)

**Définition :** Il s'agit du rapport entre la superficie des terrains théoriquement (encore) disponibles pour l'urbanisation et l'ensemble des terrains affectés à l'habitat (zones d'habitat et d'habitat à caractère rural) au plan de secteur. Calculs IWEPS à partir des données cadastrales de l'Administration générale de la documentation patrimoniale du SPF Finances et de la DGO4.

## Prix moyen du terrain à bâtir (euros/m<sup>2</sup>)

**ID :** 234000

**Dernière période disponible :** année 2014

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** euro(s)/m<sup>2</sup>

**Période(s) :** année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008, année 2007, année 2006, année 2005, année 2004, année 2003, année 2002, année 2001, année 2000, année 1999, année 1998, année 1997, année 1996, année 1995, année 1994, année 1993, année 1992, année 1991, année 1990

**Source(s) :** [SPF Finances](#)

**Définition :** Le prix moyen (en euros) au mètre carré des terrains à bâtir vendus durant l'année x. Les données proviennent du SPF Finances (ACED) Administration générale documentation patrimoniale. Lorsqu'il y a moins de 6 terrains vendus sur la période, la valeur de l'indicateur n'est pas diffusée. Ce seuil a été choisi par le fournisseur de données.

## Nombre de sites à réaménager (SAR)

**ID :** 811301

**Dernière période disponible :** recensement 2015

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** site(s)

**Période(s) :** recensement 2015

**Source(s) :** [SPW - DGO4 \(DAU\)](#)

**Définition :** Un site à réaménager (SAR) concerne un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui est destiné à accueillir une activité, à l'exclusion du logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé. De ce fait, il pourra s'agir de sites d'activité économique (SAED) mais également de sites affectés à des activités sociales telles que des écoles, des hôpitaux, des installations sportives ou culturelles telles que des théâtres et des cinémas ou encore des installations à caractère public ou à destination publique telles que des centrales électriques, des infrastructures de transport, des services de pompiers ainsi que des sites ayant accueilli plusieurs fonctions simultanément ou successivement. Plus d'infos [ici](#). L'indicateur clé reprend le nombre de SAR se trouvant sur le territoire communal.

## Niveaux et conditions de vie

### Revenu disponible par habitant

**ID :** 209302

**Dernière période disponible :** 2015

**Niveau d'agrégation :** Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** euro(s)

**Période(s) :** 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003

**Source(s) :** [ICN](#)

**Définition :** Cet indicateur (et l'indicateur secondaire 'revenus primaires par habitant) sont calculés à partir de la somme des revenus des ménages divisé par le nombre d'habitants. Les revenus « primaires » des ménages sont composés de la rémunération des salariés et des revenus des indépendants, auxquels s'ajoutent les revenus de la location d'immeubles (loyers effectifs ou imputés aux propriétaires occupants) et les revenus mobiliers (différence entre revenus de placements et intérêts d'emprunts). Pour passer des revenus primaires au revenu « poche », ou « disponible », des ménages, il faut encore tenir compte des transferts courants, c'est-à-dire des versements entre les ménages d'une part et, principalement, l'Etat d'autre part.



# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

## Revenu médian par déclaration

**ID :** 831101

**Dernière période disponible :** Année 2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** euro(s)

**Période(s) :** Année 2016, Année 2015, Année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008, année 2007, année 2006, année 2005, année 2004, année 2003, année 2002, année 2001, année 2000, année 1999, année 1998, année 1997, année 1996, année 1994, année 1993, année 1992, année 1991, année 1990, année 1989, année 1988, année 1987, année 1986, année 1985, année 1984, année 1983, année 1982, année 1981, année 1980, année 1979, année 1978, année 1977

**Source(s) :** [SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium \(stat fiscales\)](#)

**Définition :** Les statistiques fiscales sont établies sur la base des déclarations à l'impôt des personnes physiques au lieu de résidence. L'année de revenu est l'année pour laquelle des impôts sont dus. Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus professionnels nets, revenus immobiliers nets, revenus mobiliers nets et revenus divers nets. L'indicateur est le revenu correspondant à la déclaration située au milieu de la série, lorsque les déclarations sont classées par ordre croissant de revenus. Il n'est pas influencé par les valeurs aberrantes ('outliers'). Les déclarations avec revenus imposables nuls ne sont pas prises en compte dans les calculs.

## Coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration

**ID :** 831100

**Dernière période disponible :** Année 2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :**

**Période(s) :** Année 2016, Année 2015, Année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008, année 2007, année 2006, année 2005, année 2004, année 2003, année 2002, année 2001

**Source(s) :** [SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium \(stat fiscales\)](#)

**Définition :** Les statistiques fiscales sont établies sur la base des déclarations à l'impôt des personnes physiques au lieu de résidence. L'année de revenu est l'année pour laquelle des impôts sont dus. Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus professionnels nets, revenus immobiliers nets, revenus mobiliers nets et revenus divers nets. Pour mesurer la dispersion de la distribution des revenus, les déclarations fiscales sont classées par ordre croissant de revenu et réparties en 4 parts égales séparées par 3 quartiles (Q1 : 25% des déclarations ont un revenu inférieur à Q1, Q2 = revenu médian : 50% des déclarations ont un revenu inférieur à Q2, Q3= 75% des déclarations ont un revenu inférieur à Q3). Les déclarations avec revenus imposables nuls ne sont pas prises en compte dans les calculs. L'indicateur rapporte la différence entre le 3ème et le 1er quartile à la médiane :  $(Q3-Q1)/Q2$ . Plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé. Comme il se réfère à la valeur médiane, il permet de comparer la dispersion de séries dont les valeurs médianes sont fort différentes.

## Taux implicite de taxation communale et d'agglomération

**ID :** 831102

**Dernière période disponible :** Année 2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :**

**Période(s) :** Année 2016, Année 2015, Année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008, année 2007, année 2006, année 2005, année 2004

**Source(s) :** [SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium \(stat fiscales\)](#)

**Définition :** Les communes wallonnes, à l'instar de l'ensemble des communes belges et de l'agglomération bruxelloise, peuvent établir, et ont toutes établi, une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Cette taxe est appliquée comme un pourcentage, appelé "centimes additionnels", de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat. Tous les habitants de la commune redevables de l'impôt des personnes physiques sont aussi redevables de cette taxe communale, qui s'y additionne et est perçue en même temps. Chaque commune fixe chaque année le taux de ses "centimes additionnels". Le taux implicite de taxation, pour une commune ou, à un autre niveau d'agrégation, plusieurs communes, est égal au rapport entre la (les) taxe(s) additionnelle(s) communale(s) et l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat. C'est ce taux, comparable entre communes et niveaux, qui est choisi comme indicateur clé. En indicateur secondaire, se trouve le taux implicite moyen

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

d'imposition par commune (impôt total, y compris la taxe additionnelle/revenu net imposable total).

## Rémunération par salarié selon le lieu de travail

**ID :** 209304

**Dernière période disponible :** 2016

**Niveau d'agrégation :** Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** euro(s)

**Période(s) :** 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003

**Source(s) :** [ICN](#)

**Définition :** Cet indicateur se calcule en divisant le total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes par le nombre de salariés travaillant sur le territoire de l'entité. Dans les comptes nationaux, l'estimation de la rémunération des salariés se fonde essentiellement sur les données individuelles des entreprises. Par conséquent, la méthodologie nationale peut être appliquée dans une large mesure pour les comptes régionaux. La répartition doit toujours s'opérer en fonction du lieu d'implantation de l'unité productrice locale. Comme, dans les comptes nationaux, le code NACE est celui affecté à l'entreprise, il doit être maintenu dans la répartition régionale.

## Part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail

**ID :** 833100

**Dernière période disponible :** 31/12/2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 31/12/2016, 31/12/2015, 31/12/2014, 31/12/2013, 31/12/2012, 31/12/2011, 31/12/2010, 31/12/2009, 31/12/2008, 31/12/2007, 31/12/2006, 31/12/2005, 31/12/2004, 31/12/2003

**Source(s) :** [BCSS](#)

**Définition :** L'indicateur clé rapporte le nombre d'enfants de moins de 18 ans dont aucun des parents n'a un revenu du travail au total des enfants des moins de 18 ans, au 31 décembre. Dès qu'un parent est 'occupé' selon la nomenclature socio-économique, l'enfant est considéré comme vivant dans un ménage avec revenus du travail. Les enfants des ménages pour lesquels on ignore s'il y a un revenu du travail (pas de parent à l'emploi et position socio-économique d'un parent ou des deux parents = « autre ») ne sont pas pris en compte dans le calcul (environ 10% des moins de 18 ans connus à la BCSS). Les personnes qui ne sont pas connues de la sécurité sociale belge (par exemple: diplomates et travailleurs frontaliers sortants) se retrouvent dans la catégorie « autre ». Voir aussi : - La nomenclature des positions socio-économiques sur le site de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ([BCSS](#)).

## Part de bénéficiaires BIM : total

**ID :** 833800

**Dernière période disponible :** 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003, 2002

**Source(s) :** [AIM](#)

**Définition :** Un bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) est une personne qui bénéficie d'un remboursement plus élevé pour ses soins de santé, principalement en raison d'une situation de précarité. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en commun et des tarifs sociaux pour l'énergie. Le fait d'être bénéficiaire du BIM indique donc généralement une situation précaire. Cet indicateur est disponible par groupe d'âge et par sexe. C'est un des seuls indicateurs de pauvreté qui est disponible aussi pour les mineurs. Les enfants à charge d'un bénéficiaire de l'intervention majorée le sont aussi.

## Part de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-64 ans

**ID :** 832100

**Dernière période disponible :** moyenne annuelle 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** moyenne annuelle 2017, moyenne annuelle 2016, moyenne annuelle 2015, moyenne annuelle 2014,

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

moyenne annuelle 2013, moyenne annuelle 2012, moyenne annuelle 2011, moyenne annuelle 2010, moyenne annuelle 2009, moyenne annuelle 2008, moyenne annuelle 2007, moyenne annuelle 2006, moyenne annuelle 2005, moyenne annuelle 2004, moyenne annuelle 2003

**Source(s)** : [SPP-IS](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition** : L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou son équivalent (RIS ou ERIS) à la population, en moyenne annuelle (moyenne des données mensuelles pour le nombre de bénéficiaires). Le Revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale (loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale) aux personnes qui pour des raisons déterminées (par exemple, la nationalité), n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS. Voir aussi : - Sur le site du Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale ([SPP-IS](#)), le nombre de bénéficiaires est disponible aussi par groupe de nationalités et catégorie de bénéficiaires. Note : Les données sur les RIS et ERIS en Wallonie sont également collectées et analysées par les CPAS et la DGO5. Les chiffres peuvent varier d'une source à l'autre en fonction des dates de mise à jour et de l'objectif de la collecte. Dans le cadre de WalStat, le choix de la source fédérale a été fait pour faciliter les éventuelles comparaisons avec les données des autres régions.

## Part de bénéficiaires GRAPA/RG parmi les 65 ans et plus

**ID** : 833300

**Dernière période disponible** : 01/01/2017

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : %

**Période(s)** : 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011, 01/01/2010, 01/01/2009, 01/01/2008, 01/01/2007, 01/01/2006, 01/01/2005, 01/01/2004, 01/01/2003, 01/01/2002

**Source(s)** : [SFP](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition** : L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées ou du revenu garanti (GRAPA ou RG) à la population de 65 ans et plus, au 1er janvier. La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une prestation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance. Elle remplace depuis 2001 l'ancien 'Revenu garanti' (RG). Une GRAPA s'obtient après un examen des moyens d'existence du demandeur. Il doit également répondre à des conditions d'âge, de nationalité et de résidence. L'Office national des Pensions (ONP) examine les droits à une GRAPA de manière automatique dans certains cas (demande de pension de retraite, prépensionné qui atteint l'âge légal). Les personnes qui souhaitent obtenir une GRAPA peuvent également introduire eux-mêmes une demande auprès de l'ONP. Si la demande est reçue positivement, le demandeur recevra un montant qui prendra en compte sa situation familiale. Le montant de base est applicable lorsque le demandeur partage la même résidence principale avec une ou plusieurs personnes et le montant de base majoré est attribué au demandeur isolé, c'est-à-dire qui ne partage pas sa résidence principale avec d'autres personnes. Voir aussi : - le site de l'Office national des Pensions ([ONP](#)).

## Part d'enfants ayant des prestations familiales garanties (PFG)

**ID** : 833400

**Dernière période disponible** : 2017

**Niveau d'agrégation** : Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité** : %

**Période(s)** : 2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005

**Source(s)** : [FAMIFED](#)

**Définition** : Les allocations familiales représentent le montant mensuellement octroyé à tout travailleur salarié ou équivalent ayant au moins un enfant à charge. Le montant des allocations familiales varie en fonction du rang de l'enfant dans le ménage, de son âge, de sa situation familiale et du régime dans lequel il se trouve. Il existe deux régimes d'allocations familiales : le régime général et celui des prestations familiales garanties (PFG). Le régime des prestations familiales garanties est un régime particulier réservé aux enfants de familles sans ressources financières. Dans la présente statistique, tous les enfants du ménage qui bénéficient d'allocations familiales dans un de ces deux régimes sont inclus. Les enfants ont, selon leur situation propre et celle de leurs parents, droit à une allocation familiale de base (taux ordinaire ou allocation pour enfants orphelins) éventuellement majorée d'un



# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

supplément dit social. Ici, nous nous intéressons aux situations où l'enfant a droit à un régime, un taux ou supplément social lié à une situation de plus grande précarité. À savoir - La part des enfants ayant des prestations familiales garanties (PFG), peu importe le taux (ordinaire ou majoré) - La part des enfants ayant un forfait orphelin (art. 50bis), peu importe le régime (général ou PFG) - La part des enfants ayant un taux majoré d'un supplément social (parent chômeur de plus de 6 mois, pensionné, invalide, malade de plus de 6 mois et/ou monoparental et ayant un revenu en dessous d'un certain plafond), peu importe le régime (général ou PFG) Chacune des situations est précisément définies dans la section 'Bases légales - Catégorie de droit' dans le [lexique de FAMIFED](#) . D'autres informations utiles sont également disponibles sur le portail institutionnel de [FAMIFED](#).

## Part de compteurs à budget actifs en électricité

**ID :** 813000

**Dernière période disponible :** 31/12/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 31/12/2017, 31/12/2016

**Source(s) :** [CWAPE](#)

**Définition :** Les compteurs à budget sont des compteurs pour l'énergie (électricité et gaz) qui fonctionnent selon un mode de prépaiement avec carte. Le client doit recharger la carte de son compteur à budget avant d'utiliser l'énergie. Ce type de compteur est le plus souvent placé à la demande du fournisseur d'énergie suite à un défaut de paiement du client. Quand le client a apuré la dette liée au vecteur énergétique concerné, il peut demander la désactivation du compteur à budget, c'est-à-dire repasser à un mode de facturation classique où le paiement s'effectue via des factures d'acompte tous les mois. La présence d'un compteur à budget actif est un bon indicateur de précarité énergétique, car son utilisation résulte très souvent de difficultés financières liées au paiement des factures d'énergie. Les indicateurs repris ici sont la part de compteurs à budget actifs par rapport au nombre de codes EAN (European Article Numbering) résidentiels actifs, pour l'énergie considérée (un indicateur pour l'électricité et un autre pour le gaz). Le code EAN, composé de 18 chiffres, identifie chaque raccordement au réseau d'électricité ou de gaz naturel. Afin de calculer cette proportion, nous avons repris au numérateur le nombre de compteurs à budget actifs. Soulignons que nous n'avons pas pris en considération tous les compteurs à budget installés (actifs ou inactifs) afin de ne pas comptabiliser les compteurs à budget qui ont été désactivés suite à un déménagement, ou suite à une demande de désactivation émanant d'un ménage qui a apuré ses dettes. Notez que tant les compteurs à budgets avec limiteur de puissance (uniquement en électricité et destinés aux clients protégés, par exemple les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale) que les compteurs à budget sans limiteur de puissance sont comptabilisés. Afin d'obtenir le nombre de ménages alimentés en électricité ou en gaz, nous avons repris au dénominateur le nombre de codes EAN résidentiels actifs. Soulignons que nous n'avons pas pris en considération tous les compteurs actifs sur la commune afin de ne pas comptabiliser les compteurs exclusifs nuit ou les compteurs de contrôle. Il y a un seul code EAN par point de raccordement au réseau, mais il peut y avoir plusieurs compteurs sur ce raccordement. Enfin, ne conserver que les codes EAN résidentiels est cohérent avec le fait que seuls les clients résidentiels peuvent utiliser un compteur à budget. Le compteur à budget n'est pas destiné à la clientèle professionnelle (entreprises, institutions, indépendants, syndicats d'immeubles...). Concernant la part de compteurs à budget actifs en gaz, les entités pour lesquelles il y a très peu de clients résidentiels en gaz (moins de 300 codes EAN résidentiels actifs en gaz) ne sont pas représentées, considérant que le faible nombre d'utilisateurs de gaz ne permet pas d'avoir des données suffisamment représentatives. En complément, nous publions aussi un 3ème indicateur qui reprend la part des ménages utilisant le réseau de gaz. Cet indicateur établit le rapport entre le nombre de codes EAN résidentiels actifs en gaz et le nombre de codes EAN résidentiels actifs en électricité. Nous considérons que le nombre de codes EAN résidentiels actifs en électricité est une mesure du nombre de ménages sur la commune. En effet, on peut faire l'hypothèse que tous les ménages ont, a priori un compteur d'électricité, mais qu'ils n'ont pas tous un compteur de gaz. Le rapport permet d'estimer le déploiement et l'utilisation du réseau de gaz par les ménages dans les différentes communes de Wallonie. Pour chaque entité, il permet de voir à quelle proportion des ménages l'indicateur « part de compteurs à budget en gaz » renvoie – le reste des ménages n'utilisant pas le réseau de gaz.

## Nombre de crédits en cours/population majeure

**ID :** 833201

**Dernière période disponible :** Année 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune Bassin EFE Zone de police

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

**Unité :** crédit(s)

**Période(s) :** Année 2017, Année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008, année 2007

**Source(s) :** [BNB \(CCP\)](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte le nombre de crédits en cours pendant l'année (et ce, sans considérer l'année de la signature du contrat) à la population de 18 ans et plus. Tous les crédits sont enregistrés à la Banque nationale (y compris les ouvertures de crédit de moins de 1250 euros et remboursables dans les 3 mois, lesquelles concernent principalement les possibilités de découvert sur compte bancaire). Avoir un crédit n'est donc pas nécessairement un indicateur de « risque de surendettement ». Fin 2013, seuls 7,3% des wallons ayant des crédits en cours sont en défaut de paiement pour du crédit. Note : les données au niveau du contrat sont diffusées par code postal sur le site de la centrale des crédits aux particuliers. Elles ont été agrégées au niveau communal par l'IWEPS. Il est possible que cette agrégation amène quelques doubles comptages. Lorsqu'un crédit est contracté par plusieurs personnes n'habitant pas au même code postal, les données sont reprises dans le fichier pour chacun des codes postaux concernés. Si deux contractants habitent dans une même commune mais pas au même code postal, il y aura doublon dans les informations liées au crédit (montant, nombre, ...). Ces cas sont vraisemblablement rares car les crédits à plusieurs emprunteurs concernent le plus souvent des personnes domiciliées à la même adresse. Voir aussi : - le site de la Banque national de Belgique (BNB), [Centrale des crédits aux particuliers](#).

## Montant moyen des crédits octroyés au cours de l'année par personne majeure

**ID :** 833202

**Dernière période disponible :** Année 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune Bassin EFE Zone de police

**Unité :** euro(s)

**Période(s) :** Année 2017, Année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008, année 2007

**Source(s) :** [BNB \(CCP\)](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte les montants des nouveaux crédits contractés au cours de l'année à la population de 18 ans et plus (pouvant avoir un crédit). Pour permettre une interprétation fiable, seuls les nouveaux crédits contractés au cours de l'année sont pris en compte car la donnée sur le montant d'un crédit se réfère au montant du crédit lors de son ouverture. Lorsqu'un crédit est plus ancien, le crédit est généralement partiellement remboursé et il faudrait alors disposer des informations sur le solde restant dû. Celles-ci ne sont pas disponibles. Note : les données au niveau du contrat sont diffusées par code postal sur le site de la centrale des crédits aux particuliers. Elles ont été agrégées au niveau communal par l'IWEPS. Il est possible que cette agrégation amène quelques doubles comptages. Lorsqu'un crédit est contracté par plusieurs personnes n'habitant pas au même code postal, les données sont reprises dans le fichier pour chacun des codes postaux concernés. Si deux contractants habitent dans une même commune mais pas au même code postal, il y aura doublon dans les informations liées au crédit (montant, nombre, ...). Ces cas sont vraisemblablement rares car les crédits à plusieurs emprunteurs concernent le plus souvent des personnes domiciliées à la même adresse. Notons que le refinancement d'un crédit hypothécaire est considéré comme un nouveau crédit. C'est en partie ce qui explique la forte augmentation constatée entre 2014 et 2015. Voir aussi : - le site de la Banque national de Belgique (BNB), [Centrale des crédits aux particuliers](#).

## Nombre de crédits hypothécaires sociaux octroyés au cours de l'année (FLW et SWCS)

**ID :** 812200

**Dernière période disponible :** Année 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** crédit(s)

**Période(s) :** Année 2017, Année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008, année 2007, année 2006, année 2005

**Source(s) :** [SWCS](#), [FLW](#)

**Définition :** L'indicateur donne le nombre de prêts hypothécaires sociaux octroyés au cours de l'année. La Société wallonne de crédit social (SWCS) et le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) sont notamment compétents pour octroyer des prêts hypothécaires à des taux avantageux à des ménages de conditions modestes. C'est la composition du ménage qui détermine l'organisme compétent. Si le ménage compte au moins trois enfants à charge\*, c'est le FLW qui traite la demande, dans le cas contraire c'est la SWCS.

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

S'agissant de prêts sociaux, les taux pratiqués sont inférieurs à ceux rencontrés sur le marché bancaire classique. Ils appliquent en outre des conditions plus souples en termes de quotité empruntée et de revenus. Ils sont fixés par des barèmes qui dépendent pour le FLW de la composition et des revenus du ménage, et pour la SWCS du niveau de revenu et du montant emprunté. Cette politique de prêts sociaux traduit la volonté des pouvoirs publics d'aider les ménages de conditions modestes à accéder à la propriété immobilière. Voir aussi : - le site de la [FLW](#), notamment pour savoir comment sont comptabilisés les enfants à charge : - le site de la [SWCS](#).

## Part des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes (RCD)

**ID :** 833200

**Dernière période disponible :** Année 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** Année 2017, Année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008, année 2007, année 2006

**Source(s) :** [BNB \(CCP\)](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte le nombre de personnes qui ont un règlement collectif de dettes en cours à la population de 18 ans et plus, au 31 décembre (population au 1er janvier de l'année suivante). Le nombre d'avis d'admissibilité repris ici ne distingue pas l'état d'avancement de la procédure. Les personnes ayant été admises mais qui n'ont pas encore de plan de règlement sont également comptabilisées. Le règlement collectif de dettes (RCD) est une procédure judiciaire de médiation de dettes dont l'objectif est de rétablir la situation financière d'une personne en état de surendettement durable en procédant, dans la mesure de ses possibilités, au remboursement de tout ou d'une partie de ses dettes tout en veillant à lui garantir une vie conforme à la dignité humaine. Cette procédure s'adresse à toute personne physique qui n'est plus en mesure de payer ses dettes échues ou à venir pour autant qu'elle ne soit pas commerçante (sauf s'il y a cessation d'activité au moins depuis 6 mois ou déclaration de faillite) et qu'elle n'ait pas manifestement organisé son insolvabilité. La demande en règlement collectif de dettes doit être introduite par requête auprès du tribunal du travail qui, en cas d'admission, désignera un médiateur de dettes (avocat, service public ou privé de médiation de dettes agréé, plus exceptionnellement huissier de justice, notaire). Voir aussi : - le [site de la DGO5 social-santé](#).

## Activité économique

### Produit intérieur brut (PIB) par habitant - Wallonie = 100

**ID :** 209300

**Dernière période disponible :** 2016

**Niveau d'agrégation :** Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :**

**Période(s) :** 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003

**Source(s) :** [ICN](#)

**Définition :** Cet indicateur clé est un indice qui permet de comparer le produit intérieur brut (PIB) par habitant des provinces et des arrondissements wallons à la valeur régionale (l'indice est, par construction, égal à 100 pour la Wallonie). Une valeur inférieure à 100 indique une situation locale plus défavorable tandis qu'une valeur supérieure à 100 indique une situation locale plus favorable.

### Taux de croissance de la VAB en volume

**ID :** 209301

**Dernière période disponible :** 2016

**Niveau d'agrégation :** Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004

**Source(s) :** [ICN](#)

**Définition :** Cet indicateur se calcule en divisant la différence de VAB entre l'année 1 et l'année 0 par la VAB de l'année 0. Le résultat de la division est multiplié par 100 pour s'exprimer en %. La croissance peut être positive ou négative. L'année de référence pour les prix est toujours l'année précédente la plus récente. La valeur ajoutée brute est la différence entre la production et la consommation intermédiaire par branche. Elle est identique à la somme des revenus générés. Ainsi, la valeur ajoutée brute est égale à la somme des composantes suivantes:

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

rémunération des salariés, consommation de capital fixe, excédent net d'exploitation/ revenu mixte et autres impôts moins subventions sur la production.

## Productivité moyenne

**ID :** 209303

**Dernière période disponible :** 2016

**Niveau d'agrégation :** Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** euro(s)

**Période(s) :** 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003

**Source(s) :** [ICN](#)

**Définition :** L'indicateur s'obtient en divisant la valeur ajoutée brute (VAB) en prix courants par l'emploi intérieur total de l'entité concernée

## Degré d'ouverture international de l'économie

**ID :** 209305

**Dernière période disponible :** 2013

**Niveau d'agrégation :** Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2005, 2004, 2003

**Source(s) :** [ICN](#)

**Définition :** Cet indicateur se calcule en faisant la moyenne des importations et des exportations (importations+exportations/2) et en la divisant par le PIB. Le tout est multiplié par 100 pour l'exprimer en pourcentage du PIB.

## Taux d'investissement

**ID :** 209306

**Dernière période disponible :** 2015

**Niveau d'agrégation :** Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003

**Source(s) :** [ICN](#)

**Définition :** Cet indicateur se calcule en divisant la formation brute de capital fixe par la valeur ajoutée brute à prix courants. Le tout est multiplié par 100 pour l'exprimer en pourcentage de la valeur ajoutée. La formation brute de capital fixe (P.51) est constituée des acquisitions (moins les cessions) d'actifs fixes utilisés dans le processus de production (pendant plus d'un an).

## Nombre d'établissements avec au moins un poste salarié

**ID :** 833600

**Dernière période disponible :** 30/06/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** établissement(s)

**Période(s) :** 30/06/2017, 31/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 31/12/2013, 30/06/2013, 31/12/2012, 30/06/2012, 31/12/2011, 30/06/2011, 31/12/2010, 30/06/2010, 31/12/2009, 30/06/2009, 31/12/2008, 30/06/2008

**Source(s) :** [ONSS - statistique décentralisée](#)

**Définition :** L'indicateur donne le nombre d'unités d'établissement implantées sur l'entité qui emploient au moins un salarié, au 30 juin et au 31 décembre. L'unité d'établissement est un lieu, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Ruptures de série : - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo). - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. - au 1er janvier 2014 : augmentation du nombre d'établissements suite à l'identification exhaustive des unités d'établissement. Voir aussi : - D'autres indicateurs relatifs à l'emploi salarié sont disponibles dans le thème 'Marché du travail'. - Le site de l'ONSS, [statistiques sur les postes de travail par lieu de travail](#). - La notion d'unité d'établissement utilisée par l'ONSS est détaillée dans l'introduction de la brochure jaune téléchargeable sur le site de l'[ONSS](#).

## Part de postes dans l'industrie parmi l'ensemble des postes salariés

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

**ID :** 833603

**Dernière période disponible :** 30/06/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 30/06/2017, 31/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 31/12/2013, 30/06/2013, 31/12/2012, 30/06/2012, 31/12/2011, 30/06/2011, 31/12/2010, 30/06/2010, 31/12/2009, 30/06/2009, 31/12/2008, 30/06/2008

**Source(s) :** [ONSS - statistique décentralisée](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte le nombre de salariés qui travaillent dans l'industrie (sections B, C, D et E de la NACE rev.2) au total des postes de travail salarié, au 30 juin et au 31 décembre. Cet indicateur illustre le caractère 'industriel' de l'entité. Ruptures de série : - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo). - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. - au 1er janvier 2014 : ajustement de la répartition par commune de travail suite à l'identification exhaustive des unités d'établissement Voir aussi : - D'autres indicateurs relatifs à l'emploi salarié sont disponibles dans le thème 'Marché du travail'. - Les 10 grands secteurs d'activités (regroupement A10) dans le [document de la BNB](#) sur la nomenclature des comptes nationaux, p.16.

## Part des postes de travail dans les services à niveau de connaissances élevé parmi les postes salariés dans les services

**ID :** 833602

**Dernière période disponible :** 30/06/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 30/06/2017, 31/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 31/12/2013, 30/06/2013, 31/12/2012, 30/06/2012, 31/12/2011, 30/06/2011, 31/12/2010, 30/06/2010, 31/12/2009, 30/06/2009, 31/12/2008, 30/06/2008

**Source(s) :** [ONSS - statistique décentralisée](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte le nombre de salariés du secteur des services qui travaillent dans un établissement dont l'activité principale est considérée comme 'à haute intensité de connaissances' au total des postes salariés du secteur des services, au 30 juin et au 31 décembre. Combiné à celui sur la part des salariés du secteur industriel travaillant dans les hautes technologies, il donne une approximation de la capacité d'innovation et compétitivité de l'entité. Ruptures de série : - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo). - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. - au 1er janvier 2014 : ajustement de la répartition par commune de travail suite à l'identification exhaustive des unités d'établissement. Voir aussi : - D'autres indicateurs relatifs à l'emploi salarié sont disponibles dans le thème 'Marché du travail'. - Le site de l'ONSS, [statistiques sur les postes de travail par lieu de travail](#). - Les secteurs à haute intensité de connaissances correspondent aux codes NACE rev. 2 à 3 chiffres définis par [Eurostat](#).

## Part des postes de travail dans les industries de haute technologie parmi les postes salariés dans l'industrie

**ID :** 833601

**Dernière période disponible :** 30/06/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 30/06/2017, 31/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 30/06/2013, 31/12/2012, 30/06/2012, 31/12/2011, 30/06/2011, 31/12/2010, 30/06/2010, 31/12/2009, 30/06/2009, 31/12/2008, 30/06/2008

**Source(s) :** [ONSS - statistique décentralisée](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte le nombre de salariés du secteur industriel qui travaillent dans un établissement dont l'activité principale est considérée comme 'à haute technologie' au total des postes salariés du secteur industriel, au 30 juin et au 31 décembre. Combiné à celui sur la part des salariés du secteur des services 'à haute intensité de connaissances', il donne une approximation de la capacité d'innovation et compétitivité de l'entité.



# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

Rupture de série : - au 1er janvier 2014 : ajustement de la répartition par commune de travail suite à l'identification exhaustive des unités d'établissement. Voir aussi : - D'autres indicateurs relatifs à l'emploi salarié sont disponibles dans le thème 'Marché du travail'. - Le site de l'ONSS, [statistiques sur les postes de travail par lieu de travail](#). - Les secteurs à haute technologie correspondent aux codes NACE rev. 2 à 3 chiffres définis par [Eurostat](#).

## Rémunération par salarié selon le lieu de travail

**ID :** 209304

**Dernière période disponible :** 2016

**Niveau d'agrégation :** Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** euro(s)

**Période(s) :** 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003

**Source(s) :** [ICN](#)

**Définition :** Cet indicateur se calcule en divisant le total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes par le nombre de salariés travaillant sur le territoire de l'entité. Dans les comptes nationaux, l'estimation de la rémunération des salariés se fonde essentiellement sur les données individuelles des entreprises. Par conséquent, la méthodologie nationale peut être appliquée dans une large mesure pour les comptes régionaux. La répartition doit toujours s'opérer en fonction du lieu d'implantation de l'unité productrice locale. Comme, dans les comptes nationaux, le code NACE est celui affecté à l'entreprise, il doit être maintenu dans la répartition régionale.

## Part de professions libérales parmi les indépendants

**ID :** 833604

**Dernière période disponible :** 31/12/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 31/12/2017, 31/12/2016, 31/12/2015, 31/12/2014, 31/12/2013, 31/12/2012, 31/12/2011, 31/12/2010, 31/12/2009, 31/12/2008, 31/12/2007, 31/12/2006, 31/12/2005, 31/12/2004, 31/12/2003, 31/12/2002, 31/12/2001, 31/12/2000, 31/12/1999, 31/12/1998, 31/12/1997, 31/12/1996

**Source(s) :** [INASTI](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte le nombre d'indépendants (aidants compris) exerçant une profession libérale (médecins, avocats...) au total des indépendants, au 31 décembre. Voir aussi : - D'autres indicateurs relatifs à l'emploi indépendant sont disponibles dans le thème 'Marché du travail' et s'attachent plutôt aux caractéristiques du travailleur. - Les professions libérales sont détaillées dans la nomenclature des professions utilisée par l'INASTI, consultable sur leur [site](#).

## Marché du travail

### Taux d'emploi administratif des 15-64 ans

**ID :** 235300

**Dernière période disponible :** moyenne annuelle 2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** moyenne annuelle 2016, moyenne annuelle 2015, moyenne annuelle 2014, moyenne annuelle 2013, moyenne annuelle 2012, moyenne annuelle 2011, moyenne annuelle 2010, moyenne annuelle 2009, moyenne annuelle 2008

**Source(s) :** [Comptes de l'emploi wallon](#), [Steunpunt Werk](#)

**Définition :** L'indicateur clé rapporte le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. Les indicateurs secondaires reprennent également les taux administratifs d'activité et de chômage et les 3 taux par sexe et groupes d'âges ainsi que les effectifs. Voir aussi : - sur notre site 'Statistiques – Marché du travail', Les comptes de l'emploi et le Working Paper de l'IWEPS [n°13](#) : - A partir de 2011, les indicateurs sont calculés sur la base des estimations du [Steunpunt WSE](#).

### Taux de chômage de très longue durée (2 ans et plus)

**ID :** 236401

**Dernière période disponible :** année 2016

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008

**Source(s) :** [Forem](#)

**Définition :** L'indicateur clé rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) dont la durée d'inoccupation est de 2 ans ou plus à la population active (personnes présentes sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou pas) de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Le calcul est également fait pour d'autres durées d'inoccupation (moins de 6 mois, 1 an et plus, 5 ans et plus). Voir aussi : - Les données mensuelles du [FOREM](#). - Les données mensuelles de l' [ADG](#).

## Part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus)

**ID :** 236402

**Dernière période disponible :** année 2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** année 2017, année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008

**Source(s) :** [Forem](#), [ADG](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) dont la durée d'inoccupation est de 2 ans ou plus à l'ensemble des DEI, en moyenne annuelle. Le calcul est également fait pour d'autres durées d'inoccupation (moins de 6 mois, 1 an et plus, 5 ans et plus). Voir aussi : - Les données mensuelles du [FOREM](#). - Les données mensuelles de l' [ADG](#).

## Taux de chômage BIT des 15-64 ans

**ID :** 236400

**Dernière période disponible :** moyenne annuelle 2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** moyenne annuelle 2016, moyenne annuelle 2015, moyenne annuelle 2014, moyenne annuelle 2013, moyenne annuelle 2012, moyenne annuelle 2011, moyenne annuelle 2010, moyenne annuelle 2009, moyenne annuelle 2008, moyenne annuelle 2007, moyenne annuelle 2006, moyenne annuelle 2005, moyenne annuelle 2004, moyenne annuelle 2003, moyenne annuelle 2002, moyenne annuelle 2001, moyenne annuelle 2000, moyenne annuelle 1999

**Source(s) :** [Comptes de l'emploi wallon](#), [SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium \(EFT\)](#)

**Définition :** Afin de permettre les comparaisons internationales, en particulier au sein de l'Union européenne, Eurostat a mis en place l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Par la combinaison d'un ensemble de questions, elle permet de mesurer les agrégats tels que la population active, l'emploi et le chômage de la même façon dans tous les pays et de manière conforme aux recommandations du Bureau international du travail (BIT). Cette enquête a lieu de manière continue en Belgique depuis 1999 (avant, seulement au printemps). Elle ne fournit cependant des données fiables qu'au niveau des régions (Wallonie, Flandre, Bruxelles). C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les arrondissements et les communes belges à d'autres zones au niveau international, l'IWEPS et le CUNIC ont calculés des données calibrées sur l'Enquête sur les forces de travail. Les totaux, par sexe, âge et région, correspondent exactement à ceux publiés par la DG Statistique - Statistics Belgium, l'Institut national de statistique. Ces données peuvent différer légèrement des données publiées par Eurostat qui revoit l'ensemble de la série chaque année [...]. L'indicateur rapporte le nombre de personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi à la population active de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. Voir aussi : - sur notre site [Statistiques – Marché du travail](#) - sur le site de Statbel, l'Enquête sur les Forces de Travail ([EFT](#)).

## Ratio d'emploi intérieur

**ID :** 232100

**Dernière période disponible :** moyenne annuelle 2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** moyenne annuelle 2016, moyenne annuelle 2015, moyenne annuelle 2014, moyenne annuelle 2013, moyenne annuelle 2012, moyenne annuelle 2011, moyenne annuelle 2010, moyenne annuelle 2009, moyenne

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

annuelle 2008

**Source(s)** : [Comptes de l'emploi wallon](#)

**Définition** : L'indicateur rapporte l'emploi intérieur (emploi au lieu de travail) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler de l'entité observée. Il s'apparente au taux d'emploi car il utilise le même dénominateur. Cependant, il ne s'agit pas d'un taux puisque le numérateur n'est pas forcément compris dans le dénominateur. De plus, l'unité de comptage du numérateur (poste de travail)\*, relative au lieu de travail, est différente de celle du dénominateur (personnes), relative au lieu de domicile. \*L'emploi intérieur estimé ici est exprimé en postes de travail et est donc plus élevé que s'il était exprimé en personnes. En effet, un travailleur peut occuper plusieurs postes de travail salarié (voir la définition du poste de travail de l'ONSS), mais peut aussi combiner un (des) poste(s) de travail salarié avec un travail (poste) d'indépendant ou d'aidant. Ruptures de série : - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo), révision de la répartition entre secteurs privé et public. - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. Voir aussi : - sur notre site Statistiques – Marché du travail, Les comptes de l'emploi et le Working Paper de l'IWEPS Statistiques – Marché du travail [n°13](#).

## Nombre de travailleurs salariés

**ID** : 214501

**Dernière période disponible** : moyenne annuelle 2016

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : travailleur(s)

**Période(s)** : moyenne annuelle 2016, moyenne annuelle 2015, moyenne annuelle 2014, moyenne annuelle 2013, moyenne annuelle 2012, moyenne annuelle 2011, moyenne annuelle 2010, moyenne annuelle 2009, moyenne annuelle 2008

**Source(s)** : [ONSS - emploi salarié](#), [ORPSS \(ex ONSSAPL et OSSOM\)](#)

**Définition** : L'indicateur clé est le nombre de travailleurs salariés selon le lieu de résidence, en moyenne annuelle. L'indicateur est également disponible par sexe et par tranche d'âge (15 à 24 ans, 25 à 49 ans, 50 à 64 ans, 65 ans et plus). Ruptures de série : - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo). - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. Voir aussi : - le [site de l'ONSS](#), statistiques sur l'emploi salarié au lieu de résidence.

## Part des salariés travaillant dans le secteur privé selon le lieu de résidence

**ID** : 214504

**Dernière période disponible** : moyenne annuelle 2016

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : %

**Période(s)** : moyenne annuelle 2016, moyenne annuelle 2015, moyenne annuelle 2014, moyenne annuelle 2013, moyenne annuelle 2012, moyenne annuelle 2011, moyenne annuelle 2010, moyenne annuelle 2009, moyenne annuelle 2008

**Source(s)** :

**Définition** : L'indicateur clé rapporte le nombre de salariés travaillant dans le secteur privé au total des travailleurs salariés selon le lieu de résidence, en moyenne annuelle. Également disponibles : la part des salariés travaillant dans le secteur public, la part des salariés assujettis à l'ONSSAPL ou ORPSS, la part des fonctionnaires. Ruptures de série : - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo), révision de la répartition entre secteurs privé et public. - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. Voir aussi : - le [site de l'ONSS](#), statistiques sur l'emploi salarié au lieu de résidence.

## Part de temps partiel chez les travailleurs salariés selon le lieu de résidence

**ID** : 214502

**Dernière période disponible** : moyenne annuelle 2016

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : %

**Période(s)** : moyenne annuelle 2016, moyenne annuelle 2015, moyenne annuelle 2014, moyenne annuelle 2013,

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

moyenne annuelle 2012, moyenne annuelle 2011, moyenne annuelle 2010, moyenne annuelle 2009, moyenne annuelle 2008

**Source(s)** : [ONSS - emploi salarié](#), [ORPSS \(ex ONSSAPL et OSSOM\)](#)

**Définition** : L'indicateur clé rapporte le nombre de travailleurs à temps partiel au total des travailleurs salariés selon le lieu de résidence, en moyenne annuelle. L'indicateur est également disponible par sexe et par tranche d'âge (15 à 24 ans, 25 à 49 ans, 50 à 64 ans, 65 ans et plus). Ruptures de série : - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo). - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. Voir aussi : - le [site de l'ONSS](#), statistiques sur l'emploi salarié au lieu de résidence.

## Part des intérimaires, saisonniers ou occasionnels chez les travailleurs salariés

**ID** : 245001

**Dernière période disponible** : moyenne annuelle 2016

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : %

**Période(s)** : moyenne annuelle 2016, moyenne annuelle 2015, moyenne annuelle 2014, moyenne annuelle 2013, moyenne annuelle 2012, moyenne annuelle 2011, moyenne annuelle 2010, moyenne annuelle 2009, moyenne annuelle 2008

**Source(s)** : [ONSS - emploi salarié](#), [ORPSS \(ex ONSSAPL et OSSOM\)](#)

**Définition** : L'indicateur rapporte le nombre de travailleurs intérimaires, saisonniers ou occasionnels au total des travailleurs salariés selon le lieu de résidence, en moyenne annuelle. L'indicateur est également disponible par sexe et par tranche d'âge (15 à 24 ans, 25 à 49 ans, 50 à 64 ans). Ruptures de série : - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo). - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. Voir aussi : - le [site de l'ONSS](#), statistiques sur l'emploi salarié au lieu de résidence.

## Nombre de postes salariés : total

**ID** : 214500

**Dernière période disponible** : 30/06/2017

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : poste(s)

**Période(s)** : 30/06/2017, 31/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 31/12/2013, 30/06/2013, 31/12/2012, 06/12/2012, 31/12/2011, 30/06/2011, 31/12/2010, 30/06/2010, 31/12/2009, 30/06/2009, 31/12/2008, 30/06/2008, 31/12/2007, 30/06/2007, 31/12/2006, 30/06/2006, 31/12/2005, 30/06/2005, 31/12/2004, 31/12/2003, 30/06/2002, 30/06/2001, 30/06/2000, 30/06/1999, 30/06/1998, 30/06/1997, 30/06/1996, 30/06/1995, 30/06/1994, 30/06/1993

**Source(s)** : [ONSS - statistique décentralisée](#)

**Définition** : L'indicateur donne le nombre de postes de travail salarié assujettis à la sécurité sociale selon le lieu de travail (au lieu de l'unité d'établissement), au 30 juin et au 31 décembre. Ruptures de série : - au 1er janvier 2003 : récolte des données à partir de la déclaration multifonctionnelle (DmfA, relevé électronique du personnel) et non plus à partir d'une annexe statistique dans la déclaration papier du 2<sup>e</sup> trimestre. - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo). - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. - au 1er janvier 2014 : ajustement de la répartition par commune de travail suite à l'identification exhaustive des unités d'établissement Voir aussi : - D'autres indicateurs relatifs à l'emploi salarié selon le lieu de travail sont disponibles dans le thème 'Activité économique' (secteurs d'activité, taille des établissements). - Le site de l'ONSS, [statistiques sur les postes de travail par lieu de travail](#).

## Part des postes salariés dans le secteur privé selon le lieu de travail

**ID** : 214503

**Dernière période disponible** : 30/06/2017

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : %

**Période(s)** : 30/06/2017, 31/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 31/12/2013,

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

30/06/2013, 31/12/2012, 30/06/2012, 31/12/2011, 30/06/2011, 31/12/2010, 30/06/2010, 31/12/2009, 30/06/2009, 30/06/2008, 31/12/2007, 30/06/2007, 31/12/2006, 30/06/2006, 30/06/2005, 31/12/2004, 31/12/2003, 30/06/2002, 30/06/2001, 30/06/2000, 30/06/1999, 30/06/1998, 30/06/1997, 30/06/1996, 30/06/1995, 30/06/1994, 30/06/1993

**Source(s)** : [ONSS - statistique décentralisée](#)

**Définition** : L'indicateur rapporte le nombre de postes du secteur privé dans l'ensemble des postes de travail salarié assujettis à la sécurité sociale selon le lieu de travail, au 30 juin et au 31 décembre. Ruptures de série : - au 1er janvier 2003 : récolte des données à partir de la déclaration multifonctionnelle (DmfA, relevé électronique du personnel) et non plus à partir d'une annexe statistique dans la déclaration papier du 2<sup>e</sup> trimestre. - au 1er janvier 2011 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo), révision de la répartition entre secteurs privé et public. - au 1er janvier 2012 : sortie des statistiques de salariés inactifs suite à la modification de la déclaration du personnel du secteur public (réforme Capelo) : suite et fin. - au 1er janvier 2014 : ajustement de la répartition par commune de travail suite à l'identification exhaustive des unités d'établissement Voir aussi : - Le site de l'ONSS, [statistiques sur les postes de travail par lieu de travail](#). - Les notions de secteur public et d'unité d'établissement utilisées par l'ONSS sont détaillées dans l'introduction de la brochure jaune téléchargeable sur le site de l' [ONSS](#).

## Rémunération par salarié selon le lieu de travail

**ID** : 209304

**Dernière période disponible** : 2016

**Niveau d'agrégation** : Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité** : euro(s)

**Période(s)** : 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003

**Source(s)** : [ICN](#)

**Définition** : Cet indicateur se calcule en divisant le total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes par le nombre de salariés travaillant sur le territoire de l'entité. Dans les comptes nationaux, l'estimation de la rémunération des salariés se fonde essentiellement sur les données individuelles des entreprises. Par conséquent, la méthodologie nationale peut être appliquée dans une large mesure pour les comptes régionaux. La répartition doit toujours s'opérer en fonction du lieu d'implantation de l'unité productrice locale. Comme, dans les comptes nationaux, le code NACE est celui affecté à l'entreprise, il doit être maintenu dans la répartition régionale.

## Nombre d'indépendants : total

**ID** : 214900

**Dernière période disponible** : 31/12/2017

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : personne(s)

**Période(s)** : 31/12/2017, 31/12/2016, 31/12/2015, 31/12/2014, 31/12/2013, 31/12/2012, 31/12/2011, 31/12/2010, 31/12/2009, 31/12/2008, 31/12/2007, 31/12/2006, 31/12/2005, 31/12/2004, 31/12/2003, 31/12/2002, 31/12/2001, 31/12/2000, 31/12/1999, 31/12/1998, 31/12/1997

**Source(s)** : [INASTI](#)

**Définition** : L'indicateur donne le nombre d'indépendants et d'aidants assujettis à l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), au 31 décembre. Voir aussi : - D'autres indicateurs relatifs à l'emploi indépendant sont disponibles dans le thème 'Activité économique' et s'attachent plutôt aux branches d'activité.

## Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) : total

**ID** : 812400

**Dernière période disponible** : année 2017

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : personne(s)

**Période(s)** : année 2017, année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012, année 2011, année 2010, année 2009, année 2008, année 2007, année 2006

**Source(s)** : [Forem](#), [DG-Stat](#)

**Définition** : Le Bureau international du Travail (BIT) désigne comme « chômeurs » les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours d'une période de référence, étaient : (a) sans travail, (b) disponibles pour travailler, (c) à la recherche d'un travail. On utilise à l'heure actuelle, à travers le monde, deux méthodes principales pour



# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

mesurer le chômage : la prise en compte des chômeurs déclarés auprès de l'administration du travail et l'enquête à intervalles réguliers auprès d'échantillons représentatifs de la population (dans tous les pays de l'Union européenne, il s'agit de l'enquête sur les forces de travail). Au niveau administratif, il existe deux sources de données de chômage en Belgique. D'une part, l'ONEm qui comptabilise les chômeurs sur la base du paiement des allocations de chômage et d'autre part, les organismes de placement (FOREM, ADG, Vdab et Actiris) comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi. C'est cette deuxième source qui fournit les statistiques administratives les plus proches des recommandations du BIT : le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI). L'indicateur donne le nombre de DEI wallon (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits au FOREM ou à l'ADG), en moyenne annuelle. Note : pour les indicateurs secondaires par âge, les groupes d'âge des communes germanophones sont définis un peu différemment : moins de 25 ans, 25-49 ans, 50 ans et plus. Cependant, le nombre de DEI de moins de 18 ans ou de plus de 64 ans étant excessivement faible, les comparaisons restent possibles. Voir aussi : - Les données mensuelles du [FOREM](#) - Les données mensuelles de l'[ADG](#).

## Part de l'emploi dans les établissements de moins de 10 travailleurs

**ID :** 833605

**Dernière période disponible :** 30/06/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 30/06/2017, 31/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 31/12/2013, 30/06/2013, 31/12/2012, 30/06/2012, 31/12/2011, 30/06/2011, 31/12/2010, 30/06/2010, 31/12/2009, 30/06/2009, 31/12/2008, 30/06/2008

**Source(s) :** [ONSS - statistique décentralisée](#)

**Définition :** Part des postes dans les unités d'établissements de moins de 10 travailleurs dans l'ensemble des postes de travail salarié. La notion d'établissement utilisée par l'ONSS est détaillée dans l'introduction de la brochure jaune téléchargeable sur le site de l'['ONSS'](#).

## Agence de développement local (ADL) active

**ID :** 811600

**Dernière période disponible :** 30/06/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune Bassin EFE Zone de police

**Unité :**

**Période(s) :** 30/06/2017, 30/06/2016, 30/06/2015, 30/06/2014, 30/06/2013, 30/06/2012, 30/06/2011, 30/06/2010, 30/06/2009, 30/06/2008

**Source(s) :** [SPW - DGO6 \(emploi et formation\)](#)

**Définition :** Les agences de développement local (ADL) visent à stimuler un partenariat dynamique avec les forces vives locales d'une ou de plusieurs communes au service du développement durable. L'objectif est de valoriser le potentiel d'un territoire dans une stratégie de développement économique à long terme. L'indicateur ADL signale s'il y a une ADL active sur le territoire ('oui' ou 'non'). L'ADL peut se trouver sur le territoire communal ou sur celui d'une des communes partenaires lorsque l'ADL couvre un territoire constitué de plusieurs communes. Une ADL peut avoir plusieurs unités d'établissements réparties sur le territoire (inter)communal couvert. Les premières ADL ont été agréées le 1/1/2008, lors de l'entrée en vigueur du décret et ce pour une période de 3 ans. D'autres ADL ont été agréées ou ont renouvelé leur agrément par la suite (2011-2013). Depuis 2014, les communes qui introduisent une première demande d'agrément peuvent l'obtenir pour une durée de trois ans. Les ADL qui introduisent une demande de renouvellement d'agrément peuvent l'obtenir pour une période de six ans.

## Maison de l'emploi (MDE)

**ID :** 811601

**Dernière période disponible :** 30/06/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune Bassin EFE Zone de police

**Unité :**

**Période(s) :** 30/06/2017, 30/06/2016, 30/06/2015, 30/06/2014, 30/06/2013, 30/06/2012, 30/06/2011, 30/06/2010, 30/06/2009, 30/06/2008, 30/06/2007, 30/06/2006, 30/06/2005, 30/06/2004, 30/06/2003, 30/06/2002

**Source(s) :** [SPW - DGO6 \(emploi et formation\)](#)

**Définition :** Les Maisons de l'emploi (MDE) accueillent et conseillent les personnes en recherche d'emploi. Depuis 2010, un demandeur d'emploi (DE) domicilié sur le territoire couvert par une MDE peut, dans le cadre de l'accompagnement individualisé, rencontrer son conseiller 'réfèrent Forem' dans les locaux de la MDE, pour autant

## IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

que la commune sur laquelle ce DE est domicilié et la commune sur laquelle se situe la MDE fassent bien partie de la même Direction régionale du Forem. Les autres DE devront se rendre dans les locaux de la Direction régionale (DR) du Forem dont ils dépendent. L'indicateur MDE signale s'il y a une MDE active sur le territoire ('oui' ou 'non'). La MDE peut se trouver sur le territoire communal ou sur celui d'une des communes partenaires lorsque la MDE fonctionne en intercommunalité. Une MDE peut avoir plusieurs unités d'établissements réparties sur le territoire (inter)communal couvert. Les premières MDE ont été inaugurées le 1/1/2002. D'autres MDE ont été ouvertes par la suite.

### Nombre de projets soutenus par le dispositif 'APE Non-marchand'

**ID :** 811603

**Dernière période disponible :** 30/12/2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** projet(s)

**Période(s) :** 30/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 31/12/2013, 30/06/2013

**Source(s) :** [SPW - DGO6 \(emploi et formation\)](#)

**Définition :** Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) ont été instaurées par le décret du 25 avril 2002, qui répond au souhait d'harmoniser en un seul système de subvention toutes les mesures d'aides à l'engagement de demandeurs d'emploi existantes en 2002, à savoir : Troisième Circuit du Travail (TCT), Projet Régional d'Insertion dans le Marché de l'Emploi (PRIME), Fonds Budgétaire Interdépartemental pour l'Emploi (FBIE), Agent Contractuel Subventionné (ACS), Loi-programme, ACS pouvoirs locaux, A.R. 258 et Décret du 19 mai 1994. Ce dispositif soutient le recrutement de demandeurs d'emploi dans différents secteurs : les pouvoirs publics locaux, les pouvoirs régionaux et communautaires, le secteur marchand, le secteur non-marchand et l'enseignement (via des accords de coopération avec la Communauté française). Le principe est d'octroyer sous la forme de points une aide annuelle visant à subsidier partiellement la rémunération de travailleurs. Seuls sont ici considérés les APE relatifs au secteur non-marchand. Les indicateurs présentés sont : 1. le nombre de projets : un projet correspond à un dossier introduit par un employeur pour solliciter des points APE et qui a abouti. 2. le nombre d'employeurs : un employeur correspond à une unité entreprise au sens de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). Les entreprises sont considérées sur la base de la localisation de leur siège social. 3. le nombre de points octroyés : un point est défini dans le décret du 25 avril 2002. La valeur du point APE, fixée à 2970,86 euros en 2013, est indexée automatiquement selon l'évolution de l'indice santé.

### Nombre de projets soutenus par le dispositif 'APE Pouvoirs locaux'

**ID :** 811602

**Dernière période disponible :** 31/12/2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** projet(s)

**Période(s) :** 31/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 30/12/2013, 30/06/2013

**Source(s) :** [SPW - DGO6 \(emploi et formation\)](#)

**Définition :** Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) ont été instaurées par le décret du 25 avril 2002, qui répond au souhait d'harmoniser en un seul système de subvention toutes les mesures d'aides à l'engagement de demandeurs d'emploi existantes en 2002, à savoir : Troisième Circuit du Travail (TCT), Projet Régional d'Insertion dans le Marché de l'Emploi (PRIME), Fonds Budgétaire Interdépartemental pour l'Emploi (FBIE), Agent Contractuel Subventionné (ACS), Loi-programme, ACS pouvoirs locaux, A.R. 258 et Décret du 19 mai 1994. Ce dispositif soutient le recrutement de demandeurs d'emploi dans différents secteurs : les pouvoirs publics locaux, les pouvoirs régionaux et communautaires, le secteur marchand, le secteur non-marchand et l'enseignement (via des accords de coopération avec la Communauté française). Le principe est d'octroyer sous la forme de points une aide annuelle visant à subsidier partiellement la rémunération de travailleurs. Seuls sont ici considérés les APE relatifs aux pouvoirs publics locaux, les pouvoirs régionaux et communautaires. Les indicateurs présentés sont : 1. le nombre de projets : un projet correspond à un dossier introduit par un employeur pour solliciter des points APE et qui a abouti. Chaque commune dispose au minimum d'un projet vu l'octroi de points APE dans le cadre des « critères objectifs » (Art. 15 du décret APE). 2. le nombre d'employeurs : un employeur correspond à une unité entreprise au sens de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). Les entreprises sont considérées sur la base de la localisation de leur siège social. 3. le nombre de points octroyés : un point est défini dans le décret du 25 avril 2002. La valeur du point APE, fixée à 2970,86 euros en 2013, est indexée automatiquement selon l'évolution de l'indice santé.

### ETP total chez des opérateurs du secteur non-marchand

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

## reconnus/subventionnés/agrésés par la FWB

**ID :** 821400

**Dernière période disponible :** 2013

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** ETP

**Période(s) :** 2013

**Source(s) :** [MFWB - Cadastre de l'emploi](#)

**Définition :** L'indicateur est le nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP) réels que représentent les travailleurs effectuant des prestations chez des opérateurs du secteur non-marchand reconnus/subventionnés/agrésés par la FWB sur base du cadastre de l'emploi non-marchand de la FWB. Le fichier de données détaille aussi le nombre d'ETP par secteur d'activités (c.-à-d. les compétences de la FWB reconnues chez l'opérateur pour lequel les travailleurs effectuent leurs prestations). Tous les indicateurs sont donnés par entité d'activités (c.-à-d. l'entité dans laquelle l'opérateur effectue principalement les activités qui lui sont reconnues/agréeses/ subventionnées par la FWB). Voir aussi : - le site du [cadastre de l'emploi](#).

## Nombre de travailleurs chez des opérateurs du secteur non-marchand reconnus/subventionnés/agrésés par la FWB : total

**ID :** 821401

**Dernière période disponible :** 2015

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** travailleur(s)

**Période(s) :** 2015, 2014, 2013

**Source(s) :** [MFWB - Cadastre de l'emploi](#)

**Définition :** L'indicateur est le nombre de travailleurs effectuant des prestations chez des opérateurs du secteur non-marchand reconnus/subventionnés/agrésés par la FWB sur base du cadastre de l'emploi non-marchand de la FWB. Tous les indicateurs sont donnés par entité d'activités (c.-à-d. l'entité dans laquelle l'opérateur effectue principalement les activités qui lui sont reconnues/agréeses/ subventionnées par la FWB). Voir aussi : - le site du [cadastre de l'emploi](#).

## Santé

### Taux de mortalité standardisé sur âge (hommes)

**ID :** 202500

**Dernière période disponible :** 2005 - 2014

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** /100 000 habitants

**Période(s) :** 2005 - 2014, 2004 - 2013, 2003 - 2012, 2002 - 2011, 2001 - 2010, 2000 - 2009

**Source(s) :** [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** Le taux standardisé par âge et par sexe obtenu par standardisation directe est le taux que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence, ici la population européenne standard de 2013. On le calcule en pondérant les taux de mortalité par âge observés dans la sous-population par la structure d'âge de la population de référence.

### Taux de mortalité standardisé sur l'âge (femmes)

**ID :** 202501

**Dernière période disponible :** 2005 - 2014

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** /100 000 habitants

**Période(s) :** 2005 - 2014, 2004 - 2013, 2003 - 2012, 2002 - 2011, 2001 - 2010, 2000 - 2009

**Source(s) :** [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** Le taux standardisé par âge et par sexe obtenu par standardisation directe est le taux que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence, ici la population européenne standard de 2013. On le calcule en pondérant les taux de mortalité par âge observés dans la sous-population par la structure d'âge de la population de référence.

### Pourcentage de la mortalité prématurée chez les hommes et causes principales

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

**ID :** 244702

**Dernière période disponible :** 2006-2014

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :**

**Période(s) :** 2006-2014, 2004-2012, 2003-2011

**Source(s) :** [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** La mortalité prématurée concerne les décès survenant avant l'âge de 65 ans. Le pourcentage de la mortalité prématurée est obtenu en rapportant le nombre de décès survenus avant l'âge de 65 ans à l'ensemble des décès. Les trois causes principales sont présentées pour chaque entité lorsque le nombre de décès prématurés pour la période étudiée dépasse 30. En dessous de ce seuil, la donnée n'est pas diffusée. Notons que l'interprétation nécessite de prendre des précautions dans le cas de petites communes car un faible nombre de décès peut influencer fortement le pourcentage de mortalité prématurée et la répartition de ses causes principales.

## **Pourcentage de la mortalité prématurée chez les femmes et causes principales**

**ID :** 244703

**Dernière période disponible :** 2006-2014

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :**

**Période(s) :** 2006-2014, 2004-2012, 2003-2011

**Source(s) :** [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** La mortalité prématurée concerne les décès survenant avant l'âge de 65 ans. Le pourcentage de la mortalité prématurée est obtenu en rapportant le nombre de décès de survenus avant l'âge de 65 ans à l'ensemble des décès. Les trois causes principales sont présentées pour chaque entité lorsque le nombre de décès prématurés pour la période étudiée dépasse 30. En dessous de ce seuil, la donnée n'est pas diffusée. Notons que l'interprétation nécessite de prendre des précautions dans le cas de petites communes car un faible nombre de décès peut influencer fortement le pourcentage de mortalité prématurée et la répartition de ses causes principales.

## **Nombre d'années de vie perdues à 70 ans/100.000 hab**

**ID :** 244704

**Dernière période disponible :** 2010-2015

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** /100 000 habitants

**Période(s) :** 2010-2015, 2009-2014, 2008-2013, 2007-2012, 2006-2011, 2005-2010, 2004-2009, 2003-2008, 2002-2007, 2001-2006, 2000-2005

**Source(s) :** [SPF économie - Statbel](#)

**Définition :** Indicateur synthétique de la mortalité prématurée qui fournit un moyen explicite d'estimer les décès qui surviennent précocement. Pour calculer les années potentielles de vie perdues (APVP), on additionne le nombre de décès aux différents âges et on le multiplie par le nombre d'années restant à vivre jusqu'à une limite d'âge donnée (70 ans ici). Les résultats sont standardisés, la population de référence est la population européenne 2013. On exclut du calcul des APVP les décès infantiles (première année de la vie) parce qu'ils sont dus à des causes spécifiques et ont souvent une étiologie différente de celle des décès à un âge ultérieur Cet indicateur est présenté sous la forme d'un chiffre global. Il est exprimé en années perdues pour 100 000 habitants âgés de 1 à 69 ans.

## **Nombre d'habitants par médecin généraliste ETP**

**ID :** 814000

**Dernière période disponible :** 2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province Bassin EFE Zone de police

**Unité :** habitant(s)

**Période(s) :** 2016

**Source(s) :** [AVIQ](#)

**Définition :** Les médecins généralistes wallons ont été répertoriés par un cadastre. Sont inclus dans les données de ce cadastre tous les médecins généralistes, quel que soit leur âge, dont le numéro d'agrément INAMI se termine par 003 ou 004 et qui déclarent pratiquer la médecine générale sur le territoire wallon (médecins généralistes actifs). Les médecins qui ont une pratique mixte (e.g. médecine générale classique et médecine préventive) sont inclus au prorata des demi-journées de pratique de médecine générale classique. Ne sont pas repris dans ce cadastre: (1) Les médecins généralistes en formation ; (2) Les médecins généralistes pensionnés

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

ou radiés ; (3) Les médecins qui à temps plein exercent une autre activité médicale que la médecine générale classique (nutrition, acupuncture, homéopathie, diététique, médecine sportive, médecine du travail, médecine préventive, médecine scolaire, médecins ONE, activité à la Croix-Rouge, médecins coordinateur de maison de repos, médecin pénitentiaire, etc.) ; (4) Les médecins généralistes qui exercent en hôpital ; (5) Les médecins qui étaient en arrêt de travail pendant l'année concernée. A partir du cadastre des médecins généralistes, il est possible de calculer des indicateurs d'offre de soins comme le nombre d'habitants par médecin équivalent temps-plein.

## Lits MR/MRS pour 1000 personnes de 80 ans et plus

ID : 204200

Dernière période disponible : 02/10/2017

Niveau d'agrégation : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

Unité :

Période(s) : 02/10/2017, 01/08/2016, 15/09/2015, 18/09/2014, 05/09/2013, 20/09/2012, 15/09/2011, 02/09/2010, 05/10/2009

Source(s) : [AVIQ](#), [DG-Stat](#)

**Définition** : La maison de repos (MR) est « l'établissement, quelle qu'en soit la dénomination, destiné à l'hébergement de personnes âgées qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux ». La maison de repos et de soins (MRS) est « la maison de repos qui s'inscrit dans le cadre de l'article 5 de la loi du 27 juin 1978 modifiant la législation sur les hôpitaux et relative à certaines autres formes de dispensation de soins » c'est-à-dire celle qui organise « la dispensation d'un ensemble de soins permettant de raccourcir le séjour en hôpital ou de l'éviter ». Note pour l'interprétation : Le nombre de lits 'maison de repos' (lits 'MR') et le nombre de lits 'maisons de repos et soins' (lits 'MRS') sont des mesures de l'offre à un moment donné sur un territoire de l'entité. Les lits disponibles ne sont pas nécessairement tous occupés et les lits occupés ne le sont pas tous par des personnes âgées. De plus, un même lit peut avoir été occupé successivement par plusieurs personnes au cours de l'année. Enfin, l'offre de lits sur un territoire communal n'est pas strictement réservée aux habitants de l'entité. Un même établissement peut comporter plusieurs types de lits (MR, MRS, court-séjour...).

## Logement

### Part des bâtiments érigés avant 1900

ID : 244000

Dernière période disponible : 01/01/2018

Niveau d'agrégation : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

Unité : %

Période(s) : 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011, 01/01/2010, 01/01/2009, 01/01/2008, 01/01/2007, 01/01/2006, 01/01/2005, 01/01/2004, 01/01/2003, 01/01/2002, 01/01/2001, 01/01/1998, 01/01/1995, 01/01/1992

Source(s) : [SPF Finances](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition** : Part des bâtiments érigés avant 1900 sur le total des bâtiments. Ces données sont issues de la statistique cadastrale du parc de bâtiments.

### Part de buildings et immeubles à appartements parmi les logements

ID : 244100

Dernière période disponible : 01/01/2018

Niveau d'agrégation : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

Unité : %

Période(s) : 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011, 01/01/2010, 01/01/2009, 01/01/2008, 01/01/2007, 01/01/2006, 01/01/2005, 01/01/2004, 01/01/2003, 01/01/2002, 01/01/2001, 01/01/1998, 01/01/1995, 01/01/1994

Source(s) : [SPF Finances](#), [SPF économie - Statbel](#)

**Définition** : Part des logements de type 'appartement' parmi le total des logements inscrits au cadastre. Ces données sont issues de la statistique cadastrale du parc de bâtiments.

### Part des ménages vivant dans un logement public SLSP



# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

**ID :** 244200

**Dernière période disponible :** 01/01/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011, 01/01/2010, 01/01/2009, 01/01/2008

**Source(s) :** [Registre national](#), [SWL](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte le nombre de logements publics loués par une des Sociétés de logement de service public (SLSP) au nombre de ménages privés de l'entité. Cet indicateur permet d'estimer la part des ménages de l'entité vivant dans un logement de type social. Les SLSP louent plusieurs types de logements : logement « social », logement « moyen », logement « d'insertion », logement « de transit », logement « à loyer d'équilibre » et logement « étudiant ». Les conditions d'accès et de location varient d'un type à l'autre. A noter que seuls les logements dont les SLSP sont propriétaires et gestionnaires sont comptabilisés ici. D'autres opérateurs publics (CPAS, communes, AIS, ...) louent également des logements à destination de publics similaires. Remarque : le numérateur ne reprend donc pas uniquement des logements sociaux stricto sensu et ne reprend pas toute l'offre de logement de type social. Cependant, les SLSP occupent une place très importante parmi les propriétaires de logements de type social et cela permet de calculer un indicateur qui estime la part de ménages vivant dans un logement de type social. Le dénominateur est le nombre de ménages privés.

## Nombre de logements loués via une agence immobilière sociale (AIS)

**ID :** 812100

**Dernière période disponible :** année 2016

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** logement(s)

**Période(s) :** année 2016, année 2015, année 2014, année 2013, année 2012

**Source(s) :** [FLW](#)

**Définition :** Les agences immobilières sociales (AIS) sont un des opérateurs privés majeurs dans le secteur du logement 'social assimilé' en Wallonie. L'indicateur donne le nombre de logements 'sociaux assimilés' loués par une AIS sur le territoire de l'entité. Données disponibles uniquement si l'AIS est active. Pour bien interpréter cet indicateur, il faut savoir : 1° Que ce nombre ne reflète qu'une part de l'offre en logement 'social assimilé' sur le territoire wallon. D'autres opérateurs publics et privés louent également des logements à destination de publics similaires. Seuls les logements loués par l'intermédiaire d'une AIS sont comptabilisés ici. 2° Que la plupart des communes sont membres d'une AIS (En 2014, 217 sur 262) mais elles ne le sont pas toutes. Voir la [carte](#) sur le site du FLW. Or, on ne trouvera pas de logement AIS sur une commune non-membre. 3° Certaines AIS sont mono-communales et d'autres sont intercommunales. Dans le second cas, il n'y a pas nécessairement de logement sur toutes les communes membres de l'AIS mais c'est potentiellement possible.

## Nombre de candidatures

**ID :** 244202

**Dernière période disponible :** 20/03/2018

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** candidature(s)

**Période(s) :** 20/03/2018, 20/03/2017, 20/03/2016, 01/04/2015, 20/03/2014

**Source(s) :** [SWL](#)

**Définition :** L'indicateur donne le nombre de candidatures à un logement social 'actives' par entité de premier choix. Quelques précisions/précautions doivent être notées : Depuis le 01.01.2013, les candidats sont amenés à sélectionner un maximum de 5 communes classées par ordre de préférence. Les données présentées ici font référence à la seule commune de premier choix. Les informations proviennent de la base de données centralisée des candidatures pour un logement social auprès des SLSP.

## Part de logements inoccupés

**ID :** 244201

**Dernière période disponible :** 01/01/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 01/01/2017, 01/01/2016, 01/01/2015, 01/01/2014, 01/01/2013, 01/01/2012, 01/01/2011, 01/01/2010, 01/01/2009, 01/01/2008

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

**Source(s) :** [SWL](#)

**Définition :** L'indicateur rapporte le nombre de logements publics dont une des sociétés de logement de service public (SLSP) est propriétaire et qui ne sont pas loués, à l'ensemble des logements dont les SLSP sont propriétaires. Il s'agit en fait de la fraction suivante : (sommes des «logements non-loués mais louables» et des «logements non-loués et non-louables»)/(sommes des «logements loués», «logements non-loués mais louables» et des «logements non-loués et non-louables»). Les SLSP louent plusieurs types de logements : logement « social », logement « moyen », logement « d'insertion », logement « de transit », logement « à loyer d'équilibre » et logement « étudiant ». Les conditions d'accès et de location varient d'un type à l'autre. A noter que seuls les logements dont les SLSP sont propriétaires et gestionnaires sont comptabilisés ici. D'autres opérateurs publics (CPAS, communes, AIS, ...) louent également des logements à destination de publics similaires.

## Environnement

### Part de la superficie de l'entité couverte par Natura 2000

**ID :** 219500

**Dernière période disponible :** 01/01/2018

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 01/01/2018, 01/01/2017, 01/01/2015

**Source(s) :** [SPF Finances](#), [SPW - DGO3 \(DEMNA\)](#)

**Définition :** L'indicateur donne la proportion du territoire de l'entité ayant le statut '[Natura 2000](#)' en Wallonie. Voir aussi le site du [géoportail](#). Le fichier de données reprend également ce pourcentage calculé uniquement sur base de la surface non artificialisée de l'entité. La superficie non-artificialisée est calculée à partir des données du cadastre et définie sur base de la nomenclature CPDT-DGO3-IWEPS.

### Nombre de programme(s) mis en place par les communes en faveur de l'environnement

**ID :** 811308

**Dernière période disponible :** 20/05/2016

**Niveau d'agrégation :** Commune Bassin EFE Zone de police

**Unité :** initiative(s)/10

**Période(s) :** 20/05/2016

**Source(s) :** [SPW - DGO3 \(DRCE\)](#), [SPW - SG \(DDD\)](#), [SPW - DGO3 \(DEE\)](#), [SPW - DGO3 \(DNF\)](#)

**Définition :** Cet indicateur attribue à chaque commune une cote de 1 à 10 en fonction du nombre d'initiatives que la commune prend en faveur de l'environnement parmi les 10 outils suivants : (1) Participation à l'opération [combles et clochers](#), (2) Adhésion à l'opération de [fauchage tardif des bords de routes](#), (3) Etablissement d'un [PCDN\\*](#) (Plans communaux de développement de la nature), (4) [partenariat contrat de rivière](#), (5) Inclusion au sein d'un [parc naturel](#), (6) [Labellisation Maya](#), (7) [Semaine de l'arbre\\*\\*](#), (8) Présence d'un éco-conseiller subventionné par le SPW\*\*\*, (9) [Labellisation 'cimetière nature'](#), (10) Adhésion au projet [AlterIAS](#). Ces différentes initiatives s'adressent toutes à l'ensemble des communes wallonnes pour peu qu'elles respectent les cahiers des charges en lien avec les programmes dans lesquels elles s'investissent. En ce qui concerne le projet Biodibap, il y a une sélection des candidats (communes, associations, etc.) sur base des projets reçus. \* L'établissement d'un PCDN dans une commune n'est pas la garantie que l'ensemble des actions prévues seront mises en œuvre. \*\*Pour la Semaine de l'arbre, on prend en compte l'ensemble des candidatures depuis le lancement de l'opération que les candidatures aient été retenues ou non, comme un indicateur de la prise d'initiatives des communes en faveur de l'environnement. \*\*\*La présence d'un éco-conseiller subventionné ne présume pas automatiquement de la mise en œuvre d'actions positives. A l'inverse, qu'une commune ne dispose pas d'un éco-conseiller ne signifie pas forcément qu'elle ne prend pas d'initiative en faveur de l'environnement. L'indicateur clé donne un score (par ex 5/10). Le fichier de données téléchargeable donne le détail des initiatives prises et parfois des précisions sur l'année d'adhésion à l'un ou l'autre projet.

### Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

**ID :** 811306

**Dernière période disponible :** situation au 1/01/2017

**Niveau d'agrégation :** Commune Bassin EFE Zone de police

**Unité :**

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

**Période(s)** : situation au 1/01/2017, situation au 1/01/2016, situation au 1/01/2015, situation au 1/01/2014, situation au 1/01/2013, situation au 1/01/2012, situation au 1/01/2011, situation au 1/01/2010, situation au 1/01/2009, situation au 1/01/2008, situation au 1/01/2007

**Source(s)** : [SPW - DGO3 \(DPEAI\)](#)

**Définition** : Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) est un document écrit qui synthétise les résultats de toutes les réunions d'information, de consultation, de groupes de travail et de la Commission locale de développement rural. Il présente les axes de développement de la commune définis pour les prochaines années, ainsi que les projets ou actions à mettre en œuvre. Ce document, une fois réalisé, devra être adopté par la Commission locale de développement rural, le Conseil communal et le Gouvernement wallon. La commune, toujours en étroite collaboration avec les habitants, pourra alors mettre en œuvre les projets et actions du PCDR et obtenir des subventions pour leur réalisation. Le Programme Communal de Développement Rural contient au moins six parties : 1° une analyse des caractéristiques de la commune, 2° les résultats de la participation de la population, 3° la rédaction d'un diagnostic partagé résultant de la confrontation des 1° et 2° et l'élaboration d'une vision synthétique du développement rural souhaité à un horizon de dix ans, 4° la stratégie de développement énoncée sous forme d'objectifs spécifiques à la commune, 5° les projets visant à atteindre les objectifs, 6° un tableau récapitulatif détaillant les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis. (Source : [Fondation rurale de Wallonie](#)). L'indicateur clé précise si la commune a un PCDR « en cours de validité », « dont la validité a expiré » ou n'a « pas de PCDR ». Un PCDR est valide à partir du moment où il y a un Arrêté du gouvernement wallon (AGW). Un PCDR a une validité maximale de 10 ans. Un PCDR dont la validité a expiré signifie que la commune a déjà eu un PCDR et que celui-ci est terminé. Une commune peut soumettre autant de PCDR qu'elle veut, à la suite des uns des autres. [Plus infos](#).

## Présence d'un Plan communal de mobilité (PCM)

**ID** : 811200

**Dernière période disponible** : 2017

**Niveau d'agrégation** : Commune Bassin EFE Zone de police

**Unité** :

**Période(s)** : 2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001, 2000, 1999, 1998

**Source(s)** : [SPW - DGO2 \(mobilité\)](#)

**Définition** : Le Plan communal de Mobilité (PCM) permet de doter la commune d'une vision prospective de sa mobilité à court et moyen terme et contribue à la mise en place d'une dynamique d'information, de sensibilisation, de concertation et de coordination des acteurs locaux. Il se découpe en 3 phases comprenant l'établissement d'un diagnostic de la situation existante, la définition d'objectifs et l'établissement de propositions concrètes pour l'amélioration de la mobilité.

## Nombre de projets soutenus par le dispositif 'APE Pouvoirs locaux'

**ID** : 811602

**Dernière période disponible** : 31/12/2016

**Niveau d'agrégation** : Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité** : projet(s)

**Période(s)** : 31/12/2016, 30/06/2016, 31/12/2015, 30/06/2015, 31/12/2014, 30/06/2014, 30/12/2013, 30/06/2013

**Source(s)** : [SPW - DGO6 \(emploi et formation\)](#)

**Définition** : Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) ont été instaurées par le décret du 25 avril 2002, qui répond au souhait d'harmoniser en un seul système de subvention toutes les mesures d'aides à l'engagement de demandeurs d'emploi existantes en 2002, à savoir : Troisième Circuit du Travail (TCT), Projet Régional d'Insertion dans le Marché de l'Emploi (PRIME), Fonds Budgétaire Interdépartemental pour l'Emploi (FBIE), Agent Contractuel Subventionné (ACS), Loi-programme, ACS pouvoirs locaux, A.R. 258 et Décret du 19 mai 1994. Ce dispositif soutient le recrutement de demandeurs d'emploi dans différents secteurs : les pouvoirs publics locaux, les pouvoirs régionaux et communautaires, le secteur marchand, le secteur non-marchand et l'enseignement (via des accords de coopération avec la Communauté française). Le principe est d'octroyer sous la forme de points une aide annuelle visant à subsidier partiellement la rémunération de travailleurs. Seuls sont ici considérés les APE relatifs aux pouvoirs publics locaux, les pouvoirs régionaux et communautaires. Les indicateurs présentés sont : 1. le nombre de projets : un projet correspond à un dossier introduit par un employeur pour solliciter des points APE et qui a abouti. Chaque commune dispose au minimum d'un projet vu l'octroi de points APE dans le cadre des « critères objectifs » (Art. 15 du décret APE). 2. le nombre d'employeurs : un employeur

# IWEPS : Définitions des indicateurs de WalStat

correspond à une unité entreprise au sens de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). Les entreprises sont considérées sur la base de la localisation de leur siège social. 3. le nombre de points octroyés : un point est défini dans le décret du 25 avril 2002. La valeur du point APE, fixée à 2970,86 euros en 2013, est indexée automatiquement selon l'évolution de l'indice santé.

## Citoyenneté

### Taux de participation

**ID :** 811510

**Dernière période disponible :** 2018

**Niveau d'agrégation :** Commune - Arrondissement - Province - Bassin EFE - Zone de police

**Unité :** %

**Période(s) :** 2018, 2012, 2006

**Source(s) :** [SPW - DGO5 \(élections communales\)](#)

**Définition :** Plusieurs indicateurs peuvent être calculés à partir des données des élections pour rendre compte de la participation citoyenne. Concernant les élections communales, les 2 indicateurs suivants sont présentés sur WalStat : Taux de participation: ce taux se calcule en faisant le rapport entre le nombre de bulletins déposés (1) et le nombre d'électeur.trice.s inscrits (2) sur les listes électorales. Le vote étant obligatoire en Belgique, ce taux est naturellement élevé. Cependant, bien que les citoyen.ne.s belges s'exposent théoriquement à une sanction en n'allant pas voter une partie d'entre eux ne remplit pas ce devoir. Taux de blancs et nuls : ce taux se calcule en faisant le rapport entre le nombre de bulletins blancs et nuls qui ont été déposés et le nombre d'électeur.trice.s inscrits sur les listes électorales. Les votes blancs et nuls sont comptabilisés dans les bulletins déposés et entrent ainsi dans le taux de participation. Cependant ils ne rentrent pas dans le calcul de la répartition des sièges. Il s'agit donc d'une forme d'abstention dans un système où le vote est obligatoire. (1) Bulletins déposés (élections communales) : les bulletins déposés reprennent l'ensemble des votes exprimés par les personnes inscrites sur les listes électorales. Ce chiffre comptabilise les votes valides ainsi que les votes non-valides (vote blancs et nuls). (2) Inscrits : il s'agit du nombre de personnes inscrites sur les listes électorales. Ces listes reprennent les personnes belges qui ont le droit de vote et qui sont domiciliées sur le territoire belge (dans le cadre des élections communales) ou les personnes non-belges qui résident depuis 5 années au moins sur le territoire belge et qui ont fait la démarche pour être inscrites sur les listes électorales